



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

Analyse contextuelle 2021 du SDT

Présentation en intercabinet le 21/03/2022



Plan

Partie 1

Contextualisation des travaux et méthode

Partie 2

Présentation synthétique de l'analyse contextuelle 2021

Partie 3

Echanges

Contextualisation des travaux et méthode



Conférence Permanente
du Développement
Territorial

Historique (1/2)

2014-2019

- DPR 2014-2019, inscription de la révision du **Schéma de Développement de l'Espace Régional** (SDER 1999)
- Article D.II.2 §1 du CoDT : « *Le schéma de développement du territoire définit la stratégie territoriale pour la Wallonie sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle régionale.* »
- 2016, la CPDT produit l' **Etat du territoire**
 - Rapport [L'Etat du territoire \(R.1.\) | Conférence Permanente du Développement Territorial \(wallonie.be\)](#)
 - Colloque [Territoire\(s\) wallon\(s\) : tendances et perspectives | Conférence Permanente du Développement Territorial \(wallonie.be\)](#)
- 2017, la CPDT complète certains aspects et synthétise sous l'angle territorial. Travaux confiés à l'administration → **analyse contextuelle** (prise d'acte en juin 2017)
 - Note de recherche - Schéma de Développement du Territoire : Contribution de la CPDT à l'analyse contextuelle [Note de recherche 74 | Conférence Permanente du Développement Territorial \(wallonie.be\)](#)
- **Schéma de Développement du Territoire** (SDT) adopté le 16 mai 2019, entrée en vigueur postposée à la législature suivante

Historique (2/2)

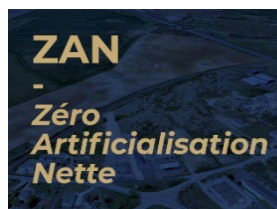
2019-2024

- Recours au Conseil d'Etat sur la désignation des pôles, menace d'annulation (partielle) du SDT
- L'actualisation du SDT s'impose
- Opportunité de rendre le SDT plus opérationnel et d'y intégrer des stratégies inscrites dans la DPR 2019-2024 (lutte contre l'étalement urbain et arrêt progressif de l'artificialisation ; renforcement des synergies entre politiques AT et de développement commercial)
- Décision du Gouvernement d'actualiser le SDT 2019, arrêté du 9 février 2022 retirant l'arrêté du 16 mai 2019 d'adoption du SDT
- Première étape : nécessité d'actualiser l'analyse contextuelle de 2017
- Anticipé courant 2021 : adaptation du programme de travail de la CPDT → expertise d'octobre à décembre

Méthodologie d'actualisation de l'analyse contextuelle 2017 (1/2)

Commande

- Mise à jour de l'analyse contextuelle 2017
- Pas d'actualisation de l'Etat du territoire
- Structure de l'AC 2017 (dictée dans les grandes lignes par le CoDT) intégralement conservée
- Relecture critique de chaque phrase (et figure) : conservation / actualisation / suppression / ajout
- 5 ans depuis l'AC 2017, prise en compte des grands évènements, nouvelles politiques - stratégies, nouvelles études – données



Méthodologie d'actualisation de l'analyse contextuelle 2017 (2/2)

Remarques

- L'analyse contextuelle n'est pas un document exhaustif
- L'analyse contextuelle est basée sur des documents approuvés / publiés / en vigueur
- L'analyse contextuelle est un état à un moment donné

Limites de l'exercice 2021

- Temps court et moyens humains limités
- Utilisation des données – résultats disponibles ; pas de nouveaux traitements CPDT
- La rédaction de l'AC 2021 s'est clôturée début décembre, depuis la guerre en Ukraine à éclaté...

Structure de l'analyse contextuelle (1/2)

Six chapitres

1. Le positionnement de la Wallonie
2. La dimension démographique et sociale
3. La dimension économique
4. La dimension patrimoniale et environnementale
5. La dimension mobilité et transport
6. La structure interne du territoire wallon

Traitement transversal de la dimension énergétique

Structure de l'analyse contextuelle (2/2)

Par chapitre

Les constats

Les besoins (*uniquement pour les 4 dimensions*)

Les potentialités et contraintes du territoire

Les enjeux territoriaux

En fin de document

Atouts – faiblesses – opportunités – menaces (*pour chaque chapitre*)



Art. D.II.2

§1^{er}. Le schéma de développement du territoire définit la stratégie territoriale pour la Wallonie sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle régionale.

L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire.

Présentation de l'analyse contextuelle 2021

Exhaustivité impossible

Par chapitre

- Principaux éléments d'actualisation pris en compte
- Principaux éléments de contexte soutenant les enjeux
- Enjeux

Analyse contextuelle 2021



Conférence Permanente
du Développement
Territorial

Partie n°1 :

Le positionnement de la Wallonie

- L'insertion de la Wallonie à l'échelle suprarégionale
- La Wallonie dans son contexte transfrontalier et transrégional

Le positionnement de la Wallonie a été principalement actualisée aux 2 échelles sur base :

A) Pour l'échelle suprarégionale :

- La conférence mondiale sur la biodiversité 2021
- l'Agenda Urbain de 2018, la Nouvelle charte de Leipzig et l'Agenda territorial 2020
- L'Agenda Territorial 2030 adopté fin 2020 (atténuation et adaptation au changement climatique, Zéro artificialisation net d'ici 2050...)
- Le Green deal et le plan de relance européen

B) Pour l'échelle transrégionale et transfrontalière :

- Transfert de compétence AT&U à la DG
- PRDD de la Région de BXL-Capitale 2018, SRADET Grand Est 2019, SRADET Hauts de France 2020
- SDTGR et consultation internationale « Luxembourg in transition » ;

Dimension démographique et sociale

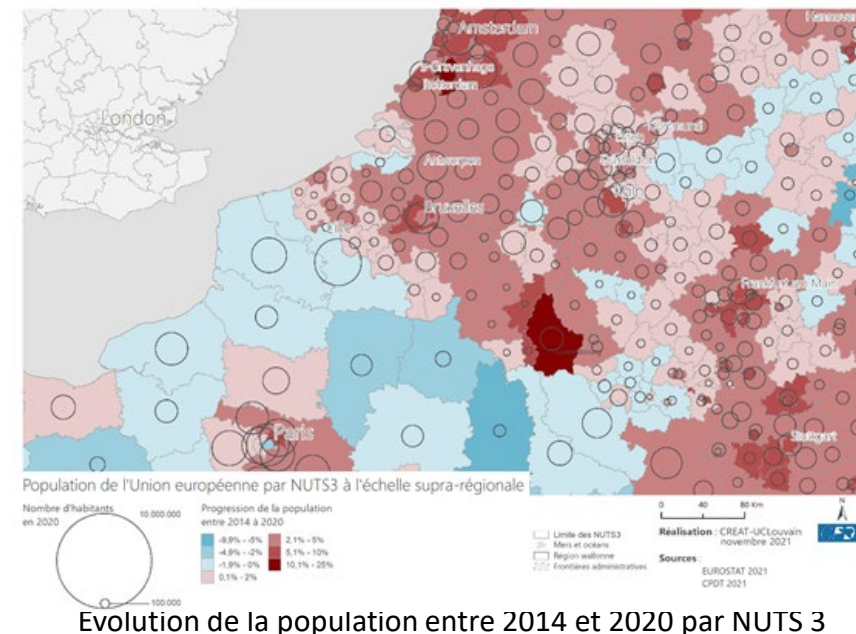
- Net ralentissement de la croissance (excepté GDLux)
- Gros différentiel entre zones métropolitaines ou non

Dimension économique

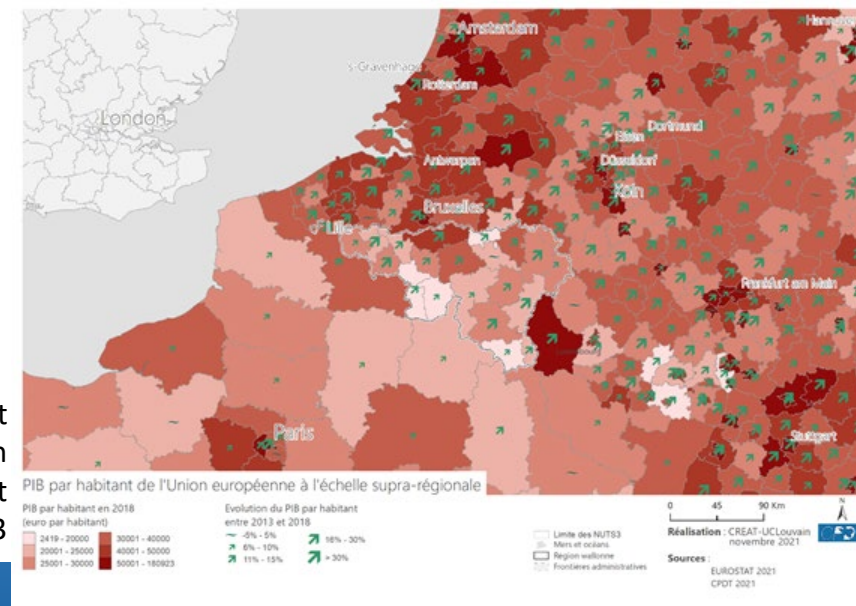
- Concentration de la création de richesses dans les zones métropolitaines
- Faible densité en Wallonie d'activités métropolitaines hormis dans le BW

Dimension mobilité et transport

- Présence en Wallonie de 2 aéroports fret / passagers connectant le reste de l'Europe / du monde
- Bonne connexion aux grands ports via voie d'eau et corridors ferroviaires fret
- Wallonie sur 2 axes du RTE-T : Mer du Nord-Baltique & Mer du Nord-Méditerranée



PIB par habitant et son évolution entre 2013 et 2018 par NUTS 3



A) Pour l'échelle suprarégionale :

- I. La nécessité des transitions des territoires s'est fortement accentuée ces dix dernières années. Les objectifs mondiaux et européens se sont précisés. Les deux balises européennes à l'horizon 2050, neutralité carbone et neutralité de l'artificialisation du sol, guident l'ensemble des politiques. Le Gouvernement wallon a repris l'objectif de mettre fin à l'étalement urbain dans sa déclaration de politique régionale 2019-2024 en réduisant la consommation des terres non artificialisées. En ce qui concerne la neutralité carbone, la trajectoire suivie par la Wallonie permet jusqu'ici de rencontrer les objectifs initialement fixés même si l'évolution globale est le résultat de tendances très contrastées selon les secteurs (awac.be). Cette transition doit également inclure un développement plus égalitaire entre les territoires et prendre en compte la perte de la biodiversité et intégrer ces éléments dans les projets de territoire
- II. Deux balises européennes à l'horizon 2050 : neutralité carbone et Zéro artificialisation net du sol.
- III. Mieux profiter de la position d'arrière port vis-à-vis des grands ports de la Mer du Nord et des connexions avec eux.

- IV. Meilleure attractivité des grandes villes wallonnes afin d'attirer les acteurs de la classe créative, de la société de la connaissance et d'activités métropolitaines
- V. Capitaliser sur les 2 aéroports et sur la gare TGV de Liège.
- VI. Meilleure insertion de la Wallonie dans l'économie de la connaissance via la S3 (masse critique)
- VII. Stratégies transfr. s'appuyant sur les aires métropolitaines pour capter effets positifs et pallier l'absence de réelle métropole
- VIII. Renforcement de l'attractivité des pôles économiques, culturels et touristiques afin de profiter de la position centrale de la Wallonie au sein de la zone de chalandise de l'Europe

Dimension démographique et sociale

- Grosse croissance migratoire au départ de BXL, Luxembourg et Lille mais plus depuis Flandre et NL
- Les villes et communes sous pression migratoire externe ont de forts bilans migratoires internes négatifs
- Flux des travailleurs sortant : 237.111 trav., soit 19,8% de ceux qui résident
- Flux des travailleurs entrant : 88.045 trav., soit 8,4% de ceux qui travaillent


Dimension économique

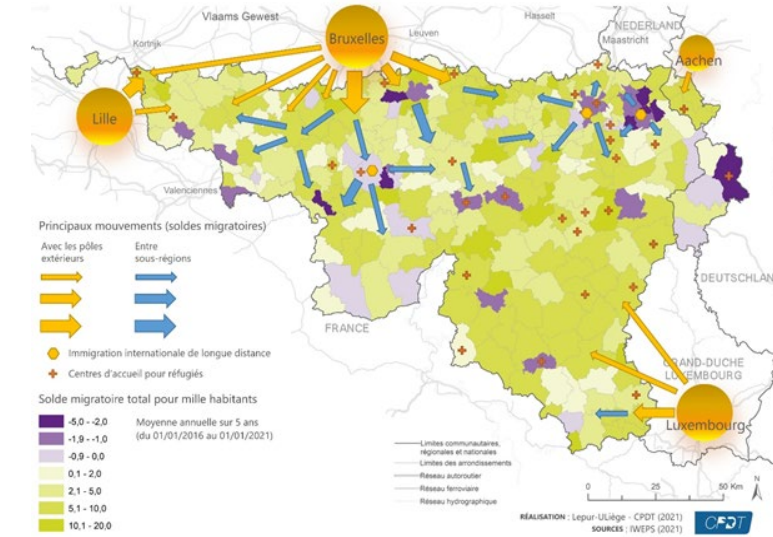
- Concentration de pôles universitaires et de R&D aux portes de la Wallonie
- Forte concurrence liée au recrutement des travailleurs à la frontière du GDL

Dimension patrimoniale et environnementale

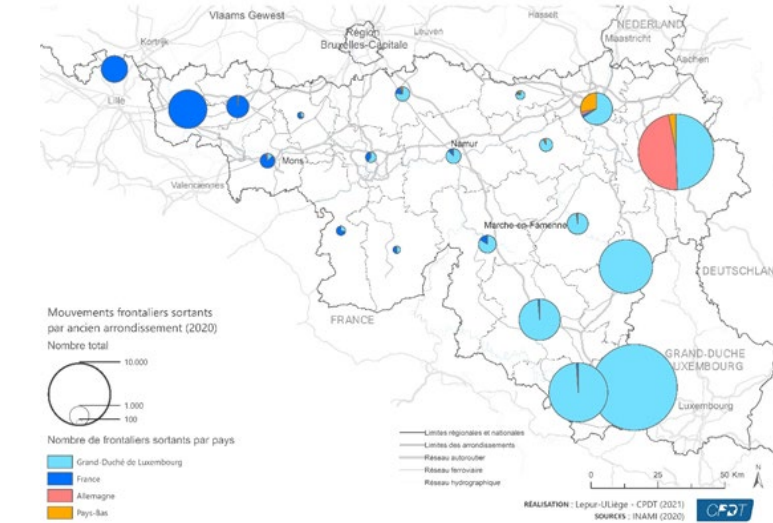
- Volonté forte de tendre vers le ZAN en VL, DE et FR + de réduire fortement l'artificialisation au GD Lux

Dimension mobilité et transport

- Restriction croissante liée à l'accès en auto thermique ds les villes frontalières
- Des projets ambitieux pour  l'offre TC dans les villes et bassins frontalières



Total du solde migratoire et principaux mouvements migratoires



Distribution spatiale au lieu de résidence des flux domicile-travail transfrontaliers sortants par arrondissement en 2020

B) Pour l'échelle transrégionale et transfrontalière :

- I. Inscription et affirmation de la Wallonie dans les dynamiques et réseaux des métropoles et territoires voisins
- II. Accentuation prévisible de la pression immobilière dans les aires métropolitaines suite aux objectifs de limitation de l'artificialisation du sol
- III. Maintien de l'accessibilité aux pôles des bassins d'emplois extérieurs pour les travailleurs wallons alors que l'accès en auto y est soumis à des restrictions croissantes (LEZ)
- IV. Maximalisation des atouts de la Wallonie dans le secteur des services (soins de santé, culture, enseignement)
- V. Développement des territoires ruraux du sud de la Wallonie en s'appuyant sur la coopération transfrontalière (parcs naturels, SDT transfrontaliers...)
- VI. Gestion des secteurs fortement concurrentiels (commerces, logistiques...) dans une compétition transfront. exacerbée.

Partie n°2 :

La dimension démographique et sociale



Conférence Permanente
du Développement
Territorial

La dimension « Démographique et sociale » a été principalement actualisée sur base :

- Des dynamiques démographiques récentes ;
- De la volonté de tendre vers le zéro artificialisation et de celle de mettre fin à l'étalement urbain ;
- Des enseignements de l'expertise CPDT-2021 "Quelles perspectives pour les territoires wallons dans l'ère post-covid ?" ;
- Des conclusions de l'analyse indépendante sur la gestion des voies hydrauliques lors des intempéries de la semaine du 12 juillet 2021. Rapport Stucky et ULiège (octobre 2021) ;
- De documents divers (projet de SRDC...)

Démographie wallonne : 3 tendances "lourdes" :

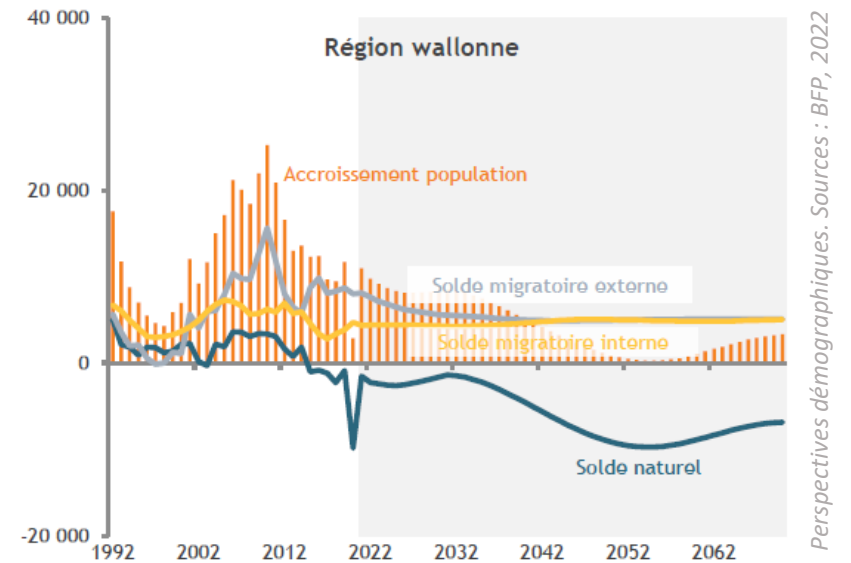
- Poursuite mais diminution de la croissance démographique
- Vieillesse
- Augmentation des petits ménages

Nouveaux modes d'habiter

- Colocation, habitat groupé, intergénérationnel, habitat léger... ↔ Offre standardisée d'appartements 1 ou 2 chambres

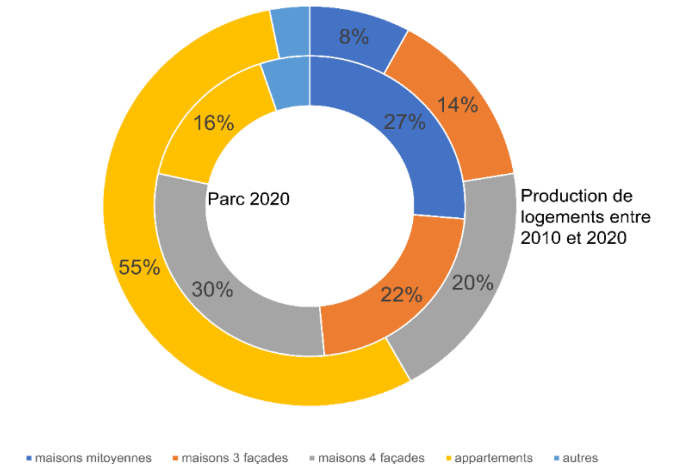
Parc de logements

- Nette prédominance des habitations unifamiliales qui représentaient près de 80 % du parc en 2020. Mais appartements représentent 55 % de la création de logements entre 2010 et 2020
- 40 % des logements ont été construits avant 1919
- Très énergivore



Wallonie : Comparaison entre la structure du parc de logements en 2020 et celle des logements créés entre 2010 et 2020

Source : SPF-DGS, Statistique cadastrale du fichier des bâtiments



Contexte

Commerces, services, équipements et espaces publics

- Croissance du taux de cellules vides
- Crise sanitaire à fait ressortir l'importance de porter une attention particulière aux espaces publics, la mixité fonctionnelle (services de proximité), l'accès aux équipements et services...
- Réseau relativement dense de villes moyennes à grandes relativement bien équipées mais aussi nombreuses zones de faibles densités d'activités humaines

Étalement urbain

- Certaine densification à l'œuvre mais étalement se poursuit encore sur une large partie du territoire

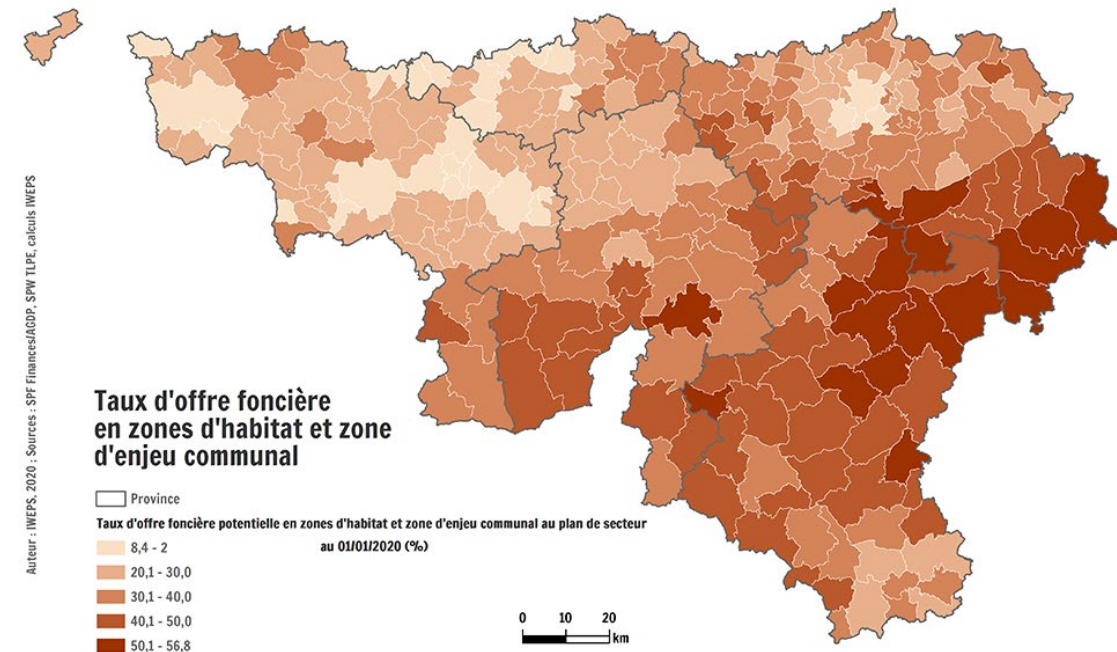
Gestion des risques

- Exposition et réponses aux risques sont très variables sur le territoire

Un commerce sur cinq est vide en Wallonie



Source : L'Echo 12/10/2019



- I. Le développement d'un parc de **logements accessibles, diversifiés, modulables et adaptés aux besoins** de populations vieillissantes et précarisées, en minimisant les coûts collectifs.
- II. La prise en compte des **tendances émergentes** pour répondre à la diversité des besoins en logements, que ce soit en termes d'habitat, de mode d'habiter, de gestion du foncier et de facilitation des migrations résidentielles.
- III. La **restructuration du parc de logements** existants et des tissus bâtis résidentiels afin de les adapter aux besoins actuels et futurs, notamment en termes de dimensionnement, de qualité environnementale, de consommation d'énergie et d'accessibilité financière.
- IV. Le **développement de services, d'équipements et d'espaces publics** ou communautaires rencontrant les **besoins** actuels et prévisibles **de la population** en fonction de ses spécificités sous-régionales et contribuant à une **mobilité plus durable**.

- V. Face au phénomène de **l'étalement urbain** qui se poursuit dans une grande partie du territoire wallon, **plusieurs enjeux peuvent être posés** :
 - a. Le **renforcement de l'attractivité résidentielle des centres urbains et ruraux** ;
 - b. La **limitation de l'artificialisation des sols** ;
 - c. **L'augmentation du renouvellement urbain.**
- VI. La prise en compte de la **prévention** et de la **gestion des risques dans les outils** stratégiques et opérationnels de **l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.**

Partie n°3 : La dimension économique



Conférence Permanente
du Développement
Territorial

La dimension « économique » a été principalement actualisée sur base :

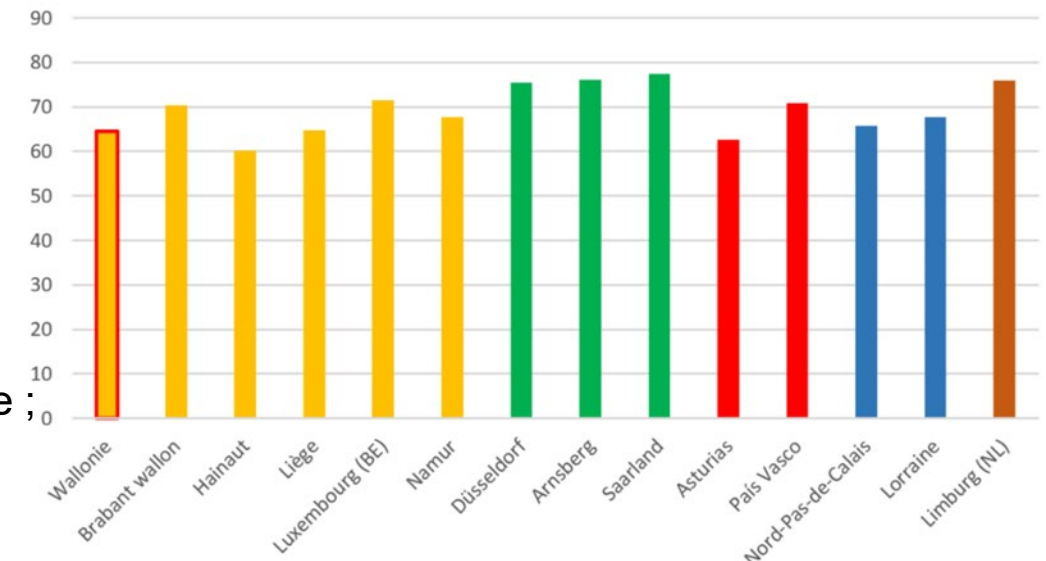
- des statistiques et études récentes (IWEPS, EUROSTAT, ESPON ...)
- des données spécifiques de différentes Directions du SPW (+ Wallonie Développement)
- de différentes orientations stratégiques tant wallonnes (DPR, S3 ...) qu'européennes (Green Deal, Plan de relance ...)
- de la volonté de tendre vers le zéro artificialisation et de celle de mettre fin à l'étalement urbain ;
- des enseignements de l'expertise CPDT-E1-2021
- de documents et rapports divers (projet de SRDC, Agenda territorial 2030 ...)

Un paysage économique en mutation progressive :

- Transformation progressive de la structure économique : désindustrialisation au profit d'activités productives à plus haute intensité technologique avec recours accru à la créativité et ↑ services avancés compatibles avec l'environnement urbain ;
- Taux d'emploi : de 62,1 % en 2018 à 64,4 % en 2021, malgré la crise sanitaire, mais reste loin de l'objectif « Horizon 2020 » de 73,2 % (+ des pénuries sectorielles) ;
- Mondialisation concernent l'ensemble des systèmes économiques mais remise en question du système mondialisé et de la métropolisation (endogène, potentialités locales (S3), circulaire ...) ;
- Persistance de clivages socio-économiques avec un déficit d'attractivité des villes du Sillon ;
- Compétitivité d'une partie de l'économie wallonne dépendant du cout de l'énergie !

Une évolution des rapports au territoire:

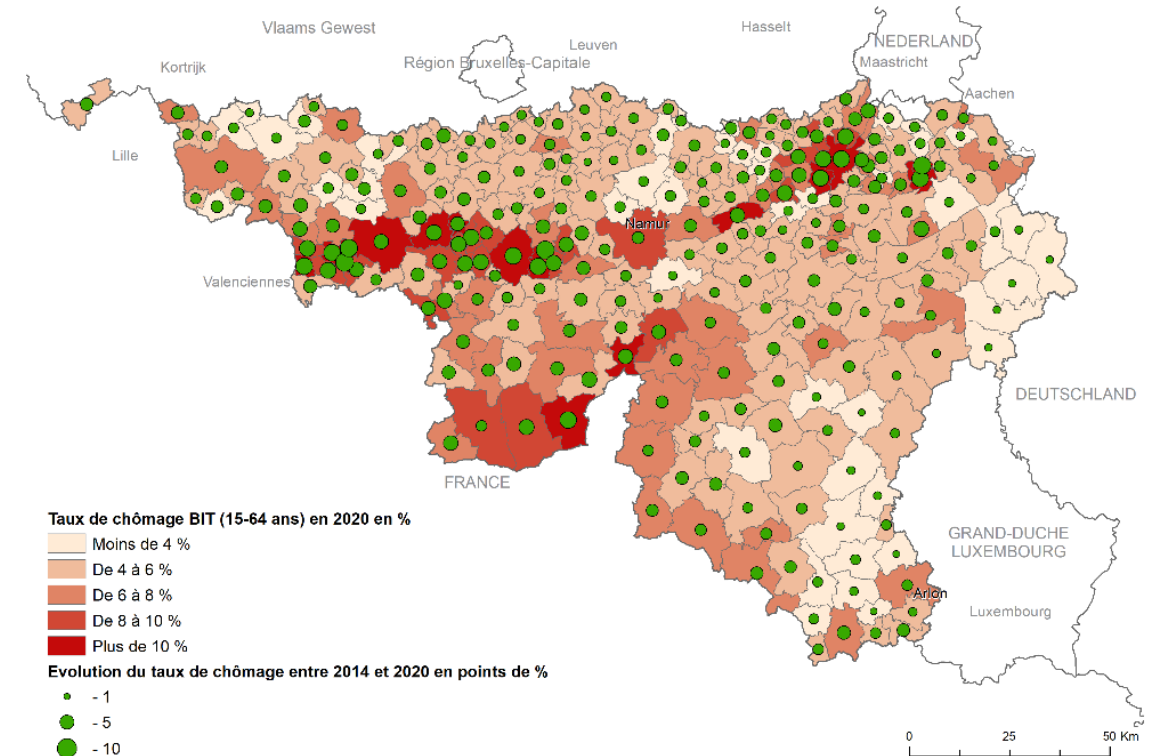
- Affranchissement vis-à-vis du territoire mais qui n'est qu'apparent vu importance des interconnexions et réseaux ;
- + de 28.000 ha de ZAE au PS (11 % de la surface urbanisable) et + de 16.000 ha gérés par les IDE ;
- Diminution de la vente de terrains par les IDE (113 / ha / an sur 2010 – 2020 contre 201 avant) mais nécessité de renouveler le stock disponible ;
- L'inventaire SAR recense 2.262 sites de natures diverses et aux potentialités variables ;
- Diversification des besoins tant fonciers qu'immobiliers.



Taux d'emploi RETI en 2020 (Source : Eurostat, 2021)

Quelques constats sectoriels :

- Agriculture et sylviculture occupent respectivement 739.305 ha (2021) et 480.300 ha (52 % et 33 % de la surface non urbanisable) avec une constante érosion qui tend toutefois à se stabiliser ;
- Depuis années 2000, les exploitations agricoles s'inscrivent dans des filières spécifiques de transformation et de commercialisation → besoin accru d'optimiser les filières de production agricole à l'aide d'une stratégie planologique afin de disposer de terres à proximité de ces filières ;
- Besoins en superficies de bureau doivent être de plus en plus relativisés (télétravail, lieux hybrides, ...) ;
- Importances des aménités vis-à-vis de l'attractivité économique des tissus centraux (territoire du quart d'heure) ;
- Commerce : sur période 2014 – 2019 : + 297.000 m² soit + 4,6 % mais stagnation du nombre de points de vente et poursuite de la croissance des cellules vides au sein des nodules urbains traditionnels (souvent + de 20 %) et de la périphérisation de l'offre ;
- Tourisme : 4,1 % de la valeur ajoutée brute de la Wallonie en 2016 (3,6 milliards d'euros) et 59.000 ETP et importance des liens avec les domaines culturel et social sont fondamentaux.



Evolution 2014-2020 du taux de chômage selon la méthode BIT (IWEPS 2020)

RÉALISATION : CPDT (2021)
SOURCES : IWEPS (2020)

Constat général: le contexte a changé bien plus que les tendances !

- I. La capitalisation au sein du territoire wallon **des dynamiques économiques des aires métropolitaines voisines** afin d'accentuer les effets d'entraînement positifs sur le développement régional.
- II. Le nécessaire **renforcement des « dynamiques métropolitaines »**, mises à mal par la crise sanitaire, à travers la concentration d'acteurs et d'équipements.
- III. Le renforcement de la valorisation **des ressources locales et potentialités endogènes** (S3).
- IV. L'anticipation des besoins en matière **de foncier et d'immobilier à vocation économique** couplée à la gestion et au recyclage du stock existant et des friches, en tenant compte des changements dans le comportement des entreprises.
- V. L'amplification de la mixité des fonctions mais aussi **le développement d'activités économiques en milieu urbain et de l'attractivité des anciens tissus économiques**, notamment à travers la requalification de l'immobilier et du foncier à caractère économique dans les villes et les quartiers de gare et le développement de plateformes d'innovation territoriale.
- VI. La favorisation **de la mutation et la recomposition des tissus économiques ainsi que de la base productive**, l'inscription des entreprises wallonnes dans la société de la connaissance et l'assurance d'une **desserte optimale par les technologies numériques**.

- VII. La conciliation entre développement économique, mutation de la base productive, déjà en cours, et **respect des contraintes et engagements environnementaux**.
- VIII. La promotion de l'économie circulaire.
- IX. Le renforcement **des réseaux d'acteurs**, initiés à travers les pôles de compétitivité et autres dynamiques, favorisant le développement de l'économie de la connaissance génératrice d'innovation.
- X. La **maîtrise des coûts et de l'indépendance énergétique** tout en s'insérant dans la transition énergétique.
- XI. La mise en œuvre d'une stratégie à moyen-long terme pour le **redressement économique de certaines parties du territoire** wallon dont la reconversion s'étalerait sur plus d'une décennie.

Partie n°4 :

La dimension patrimoniale et environnementale



Conférence Permanente
du Développement
Territorial

La dimension « Patrimoniale et environnementale » a été principalement actualisée sur base :

- des observations de rapports scientifiques internationaux : GIEC (2021), IPBES (2019), OMS (2021)...
- des données chiffrées récentes issues de l'Etat de l'environnement wallon, l'Iweps, l'Agence européenne de l'environnement...
- des inondations de l'été 2021 et de la COP 26 (2021)
- de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 (2020)
- des enseignements de la recherche CPDT 2019 – Infrastructures vertes et de l'expertise CPDT 2021 – Territoires post-covid
- de documents stratégiques wallons tels que le Plan wallon des déchets-ressources (2018), la stratégie Circular Wallonia (2021), les liaisons écologiques (2019)...

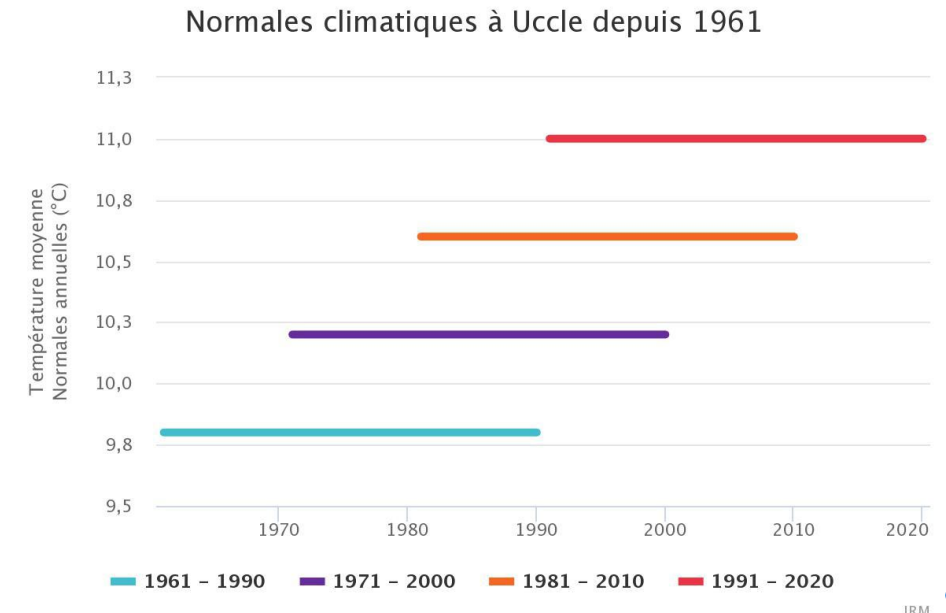


Changements environnementaux de plus en plus systémiques et cumulatifs, caractérisés par leur complexité, dépendant d'actions menées dans un contexte large

Rapports scientifiques majeurs [GIEC (climat), IPBES (biodiversité & services écosystémiques), GIER (ressources), Nations Unies (environnement), AEE (environnement)] montrent que les trajectoires environnementales actuelles, liées aux principaux systèmes de production et de consommation, sont non durables

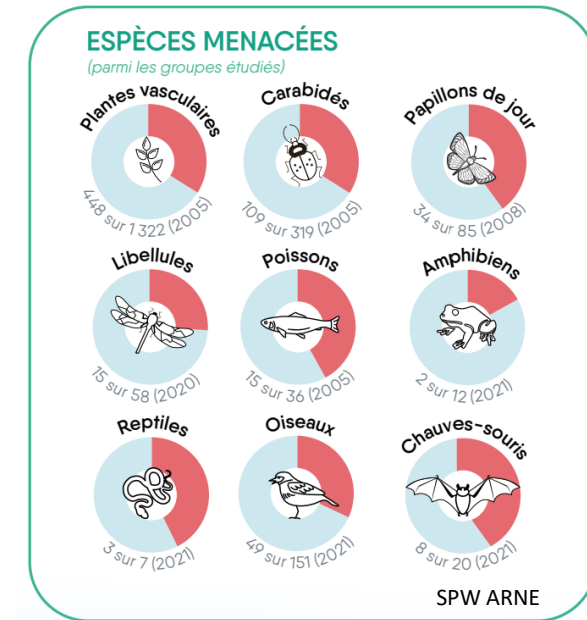
Climat *Réchauffement climatique à limiter à + 1,5 °C*

- Nombreux impacts territoriaux attendus : augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, mesures de prévention (décarbonation), mesures d'adaptation (intégrer les aléas climatiques)
- Difficultés : bâti wallon en moyenne énergivore, étalement urbain & faiblesse de la mixité des fonctions (km parcourus élevés), temps pour développer les énergies renouvelables



Patrimoines : bâtis, naturels et paysagers

- 2030 ambitions UE : 30% surfaces protégées dont 10% strictement // Wallonie : 13% et 1% ; 31% espèces suivies menacées de disparition ; 9% disparu
- Espaces naturels très fragmentés (EU : Bel. 2^e)
- Outils du CoDT (SDC, SOL, GCU) pouvant être utilisés pour planifier des infrastructures vertes (corridors écologiques, nature en ville, production de services écosystémiques...)
- Tendance à l'uniformisation des paysages ; sensibilisation en augmentation
- 53.490 biens à l'Inventaire de patrimoine immobilier culturel ; obstacles financiers, techniques ou administratifs à la réaffectation ; délaissement du bâti ancien

**Ressources naturelles** : roches, minerais, eau, énergies fossiles, sol *Limitées et/ou altérables*

- Depuis 1950, population mondiale x 3, production économique x 12, utilisation d'énergie primaire x 5
- Politiques européennes : utilisation + rationnelle des ressources (non-)renouvelables ; recyclage (valorisation du déchet-ressource) ; développement d'alternatives

- I. Une **diversification** nécessaire **des usages des espaces** urbanisés et non urbanisés dans une optique de **multifonctionnalité environnementale et sociale** qui ne menace pas la fonction première de la zone.
- II. La **préservation et la restauration des patrimoines menacés**, naturels et paysagers, bâtis ou non bâtis, y compris en limitant les pressions d'origine anthropique qu'ils subissent.
- III. La **(re)mobilisation/valorisation des patrimoines de qualité** naturels et paysagers, bâtis et non bâtis afin de **renforcer l'attractivité** (y compris économique) aux différentes échelles territoriales et ainsi que la **qualité du cadre de vie**.
- IV. La restauration et la préservation de la **biodiversité** animale et végétale à travers un **maillage écologique** suffisamment étendu et fin du territoire.
- V. L'**intégration urgente des risques et nuisances** au sein des politiques d'aménagement du territoire **dans le contexte du changement climatique en cours et des transitions énergétique** et technologique, en tenant compte du principe de précaution et de la diversité des espaces wallons.

- VI. **L'utilisation plus rationnelle et la meilleure valorisation des ressources naturelles** du territoire en prenant en compte les risques de façon raisonnée pour permettre leur renouvellement ou éviter leur épuisement, et sans pénaliser d'autres potentialités.
- VII. **La limitation très forte du phénomène de périurbanisation** pour répondre aux défis environnementaux (tels que la préservation de la ressource « sol », la transition énergétique, la fragmentation du territoire...) dans un contexte territorial qui est à la raréfaction du foncier à proximité des infrastructures de transport public.
- VIII. **Une meilleure valorisation des déchets-ressources** et l'implémentation territoriale des filières qui y sont associées.

Partie n°5 : La dimension mobilité et transport



Conférence Permanente
du Développement
Territorial

La dimension mobilité et transport a été principalement actualisée sur base :

- Des dernières orientations et perspectives issues de la Commission européenne en matière de libéralisation, d'efficacité des transports et de l'usage des infrastructures, performances environnementales et d'aménagement du territoire.
- Des documents stratégiques dont la Wallonie s'est dotée tels que :
 - La vision FAST 2030 ;
 - Le schéma régional de mobilité volet I Mobilité des personnes (2019) et volet II Marchandises (2020) ;
- Des nouvelles études du Bureau du Plan qui traitent de la demande de mobilité des personnes ainsi que du nombre de tonnes de marchandises, les modes privilégiés, les distances moyennes parcourues, etc.
- Des enseignements de l'expertise CPDT-2021 "Quelles perspectives pour les territoires wallons dans l'ère post-covid ?"
- De documents divers.

- Processus économiques (mondialisation, métropolisation)
→ intensification du transport des personnes et des marchandises
 - Progrès technologiques / Évolution des modes de production et de consommation / modification des rythmes de vie → évolution conséquente visant l'optimisation et la diversification du secteur du transport
 - Pression environnementale engendrée par le secteur du transport se poursuit (24 % des émissions de CO₂ à l'échelle wallonne)
 - Vision FAST : diminuer ces émissions de GES de 40 % et diminuer la congestion routière
 - Transfert modal et maîtrise de la demande
 - Principe STOP
- Interdépendances des mobilités actuelles et des marchés énergétiques.
 - À l'échelle nationale, le BFP prévoyait que la demande continuerait à croître d'ici 2040 : + 9,5 % du nombre total de trajets des personnes par rapport à 2015 ; + 30,2 % du nombre de tonnes de marchandises.
 - Croissance de la demande en mobilité des personnes s'explique en grande partie par l'augmentation due à d'autres motifs de déplacement (achats, loisirs, etc.) qu'aux déplacements domicile-travail et domicile-école.
 - Mode routier devrait rester majoritaire entraînant une augmentation de la congestion
 - Covid-19 : Intérêt pour les modes actifs (marche et vélo) & urbanisme orienté "courtes distances"

Contexte

- Densité du réseau routier wallon :
 - Relative fluidité du trafic
 - Dispersion de l'urbanisation et des activités économiques
 - Augmentation des distances parcourues et dépendance à la voiture
 - Saturation ponctuelle des axes routiers
- Infrastructures de transport wallonnes sont vieillissantes et nécessitent un coût d'entretien important (malgré chantiers en cours sur le réseau structurant)



- Deux infrastructures aéroportuaires majeures
- Bonne couverture ferroviaire et connexions avec les métropoles et régions voisines
- Réseau fluvial wallon : relativement bien relié aux principaux ports maritimes des régions limitrophes
- Offre du Groupe TEC couvre les grands pôles urbains de Wallonie ainsi que la majorité du territoire wallon.
- Infrastructures destinées aux modes actifs (marche, vélo) :
 - faible qualité et mauvais état des trottoirs et des pistes cyclables
 - manque de sécurisation pour les usagers

- I. La **préservation**, le **renforcement** et l'**amélioration** de l'**accessibilité du territoire** principalement par des modes de transport efficace au niveau de leur consommation énergétique et à faible empreinte environnementale.

Cet enjeu d'accessibilité du territoire se décline à **deux échelles** :

- La préservation, le renforcement et l'amélioration des points de connexion de la Wallonie depuis et vers l'international à l'échelle **internationale et suprarégionale** ;
 - La préservation, le renforcement et l'amélioration des liaisons entre les principaux pôles wallons à l'**échelle régionale**.
- II. La **préservation**, le **renforcement** et l'**amélioration** de la **complémentarité des réseaux**.
 - III. Le **développement des systèmes de mobilité adaptés aux types, aux rythmes, à l'intensité des flux en fonction des spécificités de la structure spatiale** (aires métropolitaines, zones urbaines et rurales) et à tous. Cet enjeu découle de la nécessité d'accroître l'efficacité des systèmes de mobilité en termes d'utilisation des infrastructures et du matériel roulant, de financement public, de pressions environnementales et de cohésion sociale ;
 - IV. Le **développement d'un urbanisme et d'une structure territoriale** favorable au **report de mode**, aux **modes à émissions faibles** ou à zéro émission et à la **maitrise de la demande** en mobilité.

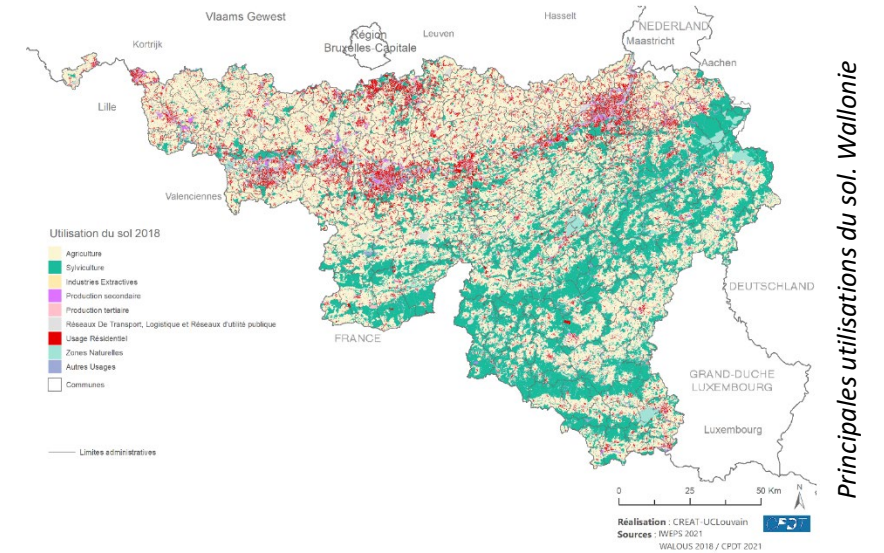
- V. **Le financement de l'entretien**, de l'amélioration et de la sécurisation des systèmes de transport.
- VI. **L'atténuation des externalités négatives** des systèmes de mobilité. Cet enjeu se décline par :
- La transition énergétique des systèmes de transport ;
 - La valorisation des modes actifs ;
 - La préservation et l'amélioration du cadre de vie.
- VII. **L'intégration des technologies et outils de l'information** dans la (gestion de la) mobilité, notamment pour accompagner le développement des moyens de transport partagés (voiture, vélo, trottinette...), faciliter l'intermodalité (horaires en temps réels, MaaS, ticket unique...) ou mettre à profit le temps de déplacement en transports en commun (utilisation d'internet par exemple).
- VIII. **L'anticipation des conséquences des changements climatiques** à moyen et long terme : poursuivre l'analyse des faiblesses et mettre en place des mesures pour réduire les perturbations, liées notamment aux sécheresses et inondations, sur les réseaux routier, ferroviaire et fluvial.

Partie n°6 : La structuration interne du territoire wallon



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

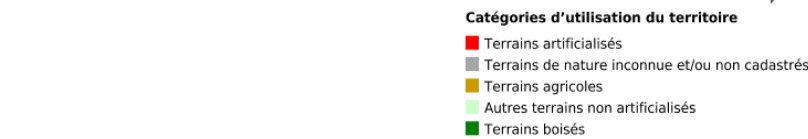
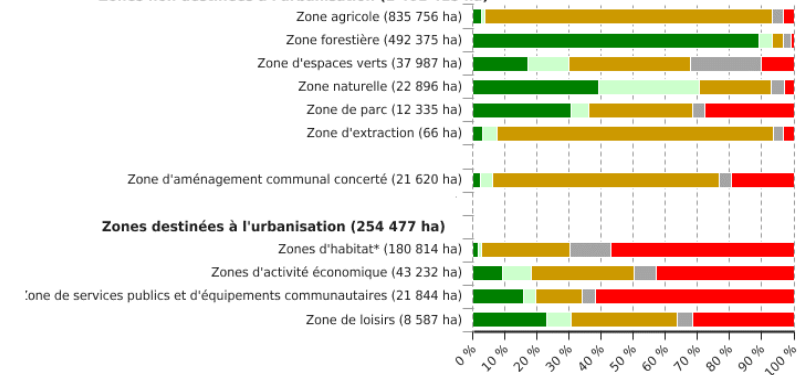
- Densité de population en croissance – non uniforme sur tout le territoire.
- Territoire wallon est majoritairement occupé par des terres agricoles (51,6 %) et par des terres boisées (29,3 %). Les terres artificialisées concernent entre 11 à 16 % de la superficie wallonne.
- Croissance d'environ 45 % des terrains artificialisés entre 1985 et 2021. Augmentation principalement au détriment des terres agricoles.
- Augmentation des terrains artificialisés reste un phénomène prononcé même si cette augmentation tend à s'atténuer depuis les années 2000 (11,2 km²/an entre 2015 et 2020).
- Au 30 novembre 2021, le territoire wallon était affecté à ± 83 % en zone non destinées à l'urbanisation, à ± 15 % en zone urbanisable et à ± 2 % en zone d'aménagement communal concertée (ZACC) ou non affecté.



Principales utilisations du sol. Wallonie

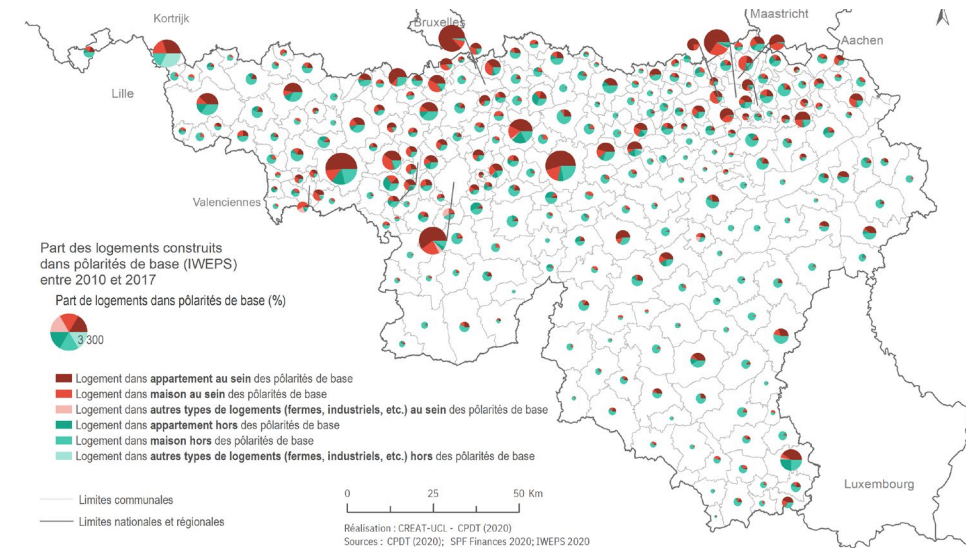
Zones d'affectation fixées aux plans de secteur

Zones non destinées à l'urbanisation (1 401 415 ha)

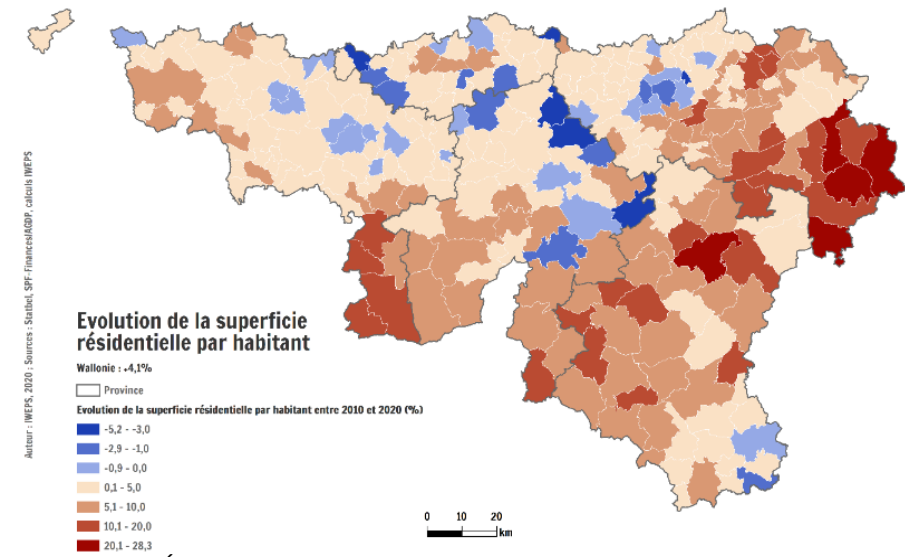


* Zone d'habitat, zone d'habitat à caractère rural et zone d'habitat vert
REEW – Sources : SPW Territoire - DATU ; IWEPS (calculs IWEPS & DEMNA)

- Évolution de la superficie des terrains résidentiels : 8 264 ha entre 2011 et 2021, soit +8,1 % (IWEPS, 2021) - Évolution population wallonne : + 3,5 %.
- Évolution de la superficie de terrains résidentiels par habitant présente également des disparités au sein du territoire. Entre 2011 et 2021, 32 des 262 communes wallonnes tendent vers une utilisation résidentielle du sol par habitant plus modérée
- Entre 2010 et 2017, 18 communes présentent une production majoritaire de logements via des appartements au sein des polarités de base.
- Au 1er janvier 2021, ± 30 % du total des zones d'habitat théoriquement disponibles à la construction (IWEPS, 2021).

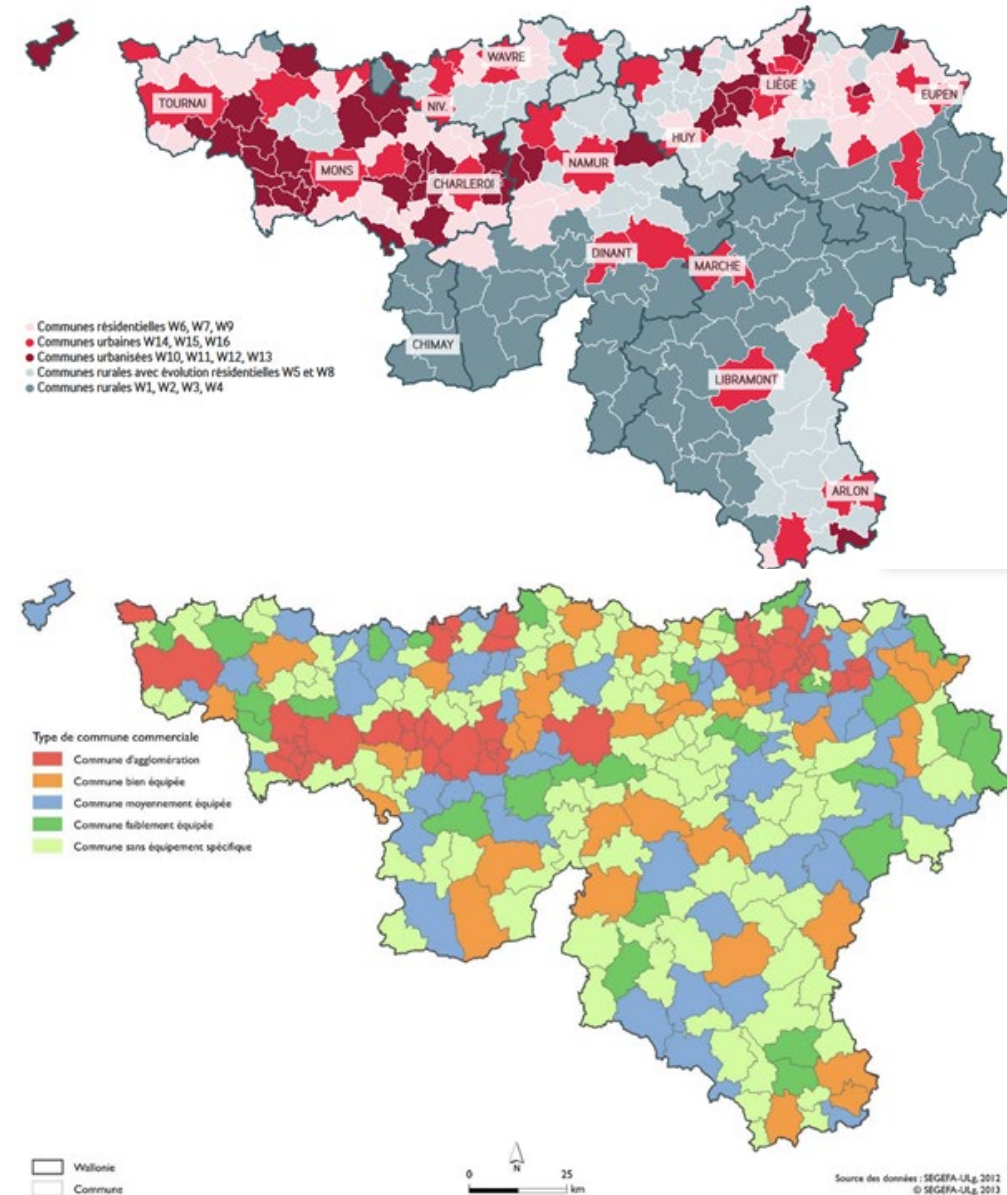


- Production de logements dans les polarités de base (2010-2017)

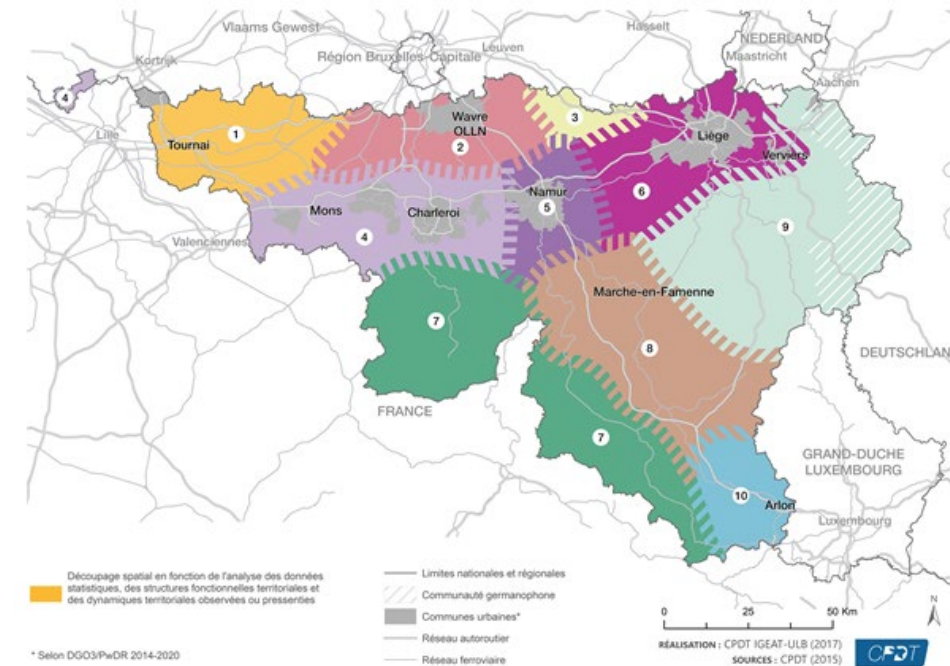


Évolution de la superficie résidentielle par habitant

- Multiples approches possibles pour élaborer une hiérarchie ou armature urbaine dissociant des polarités rayonnant autour d'elles-mêmes des autres communes dépendantes
- Focus sur 2 typologies des communes déjà connues :
 - la typologie socioéconomique 2018 de Belfius
 - la typologie des communes du SRDC qui joue un rôle dans la procédure liée aux permis d'implantation commerciale
- Mise en place d'une véritable politique intégrée des villes avec des budgets conséquents (cf. DPR)
- Aide des communes rurales via les outils du développement rural
- Les (grandes) villes ne concentrent qu'une très faible part de la croissance de la population et des emplois

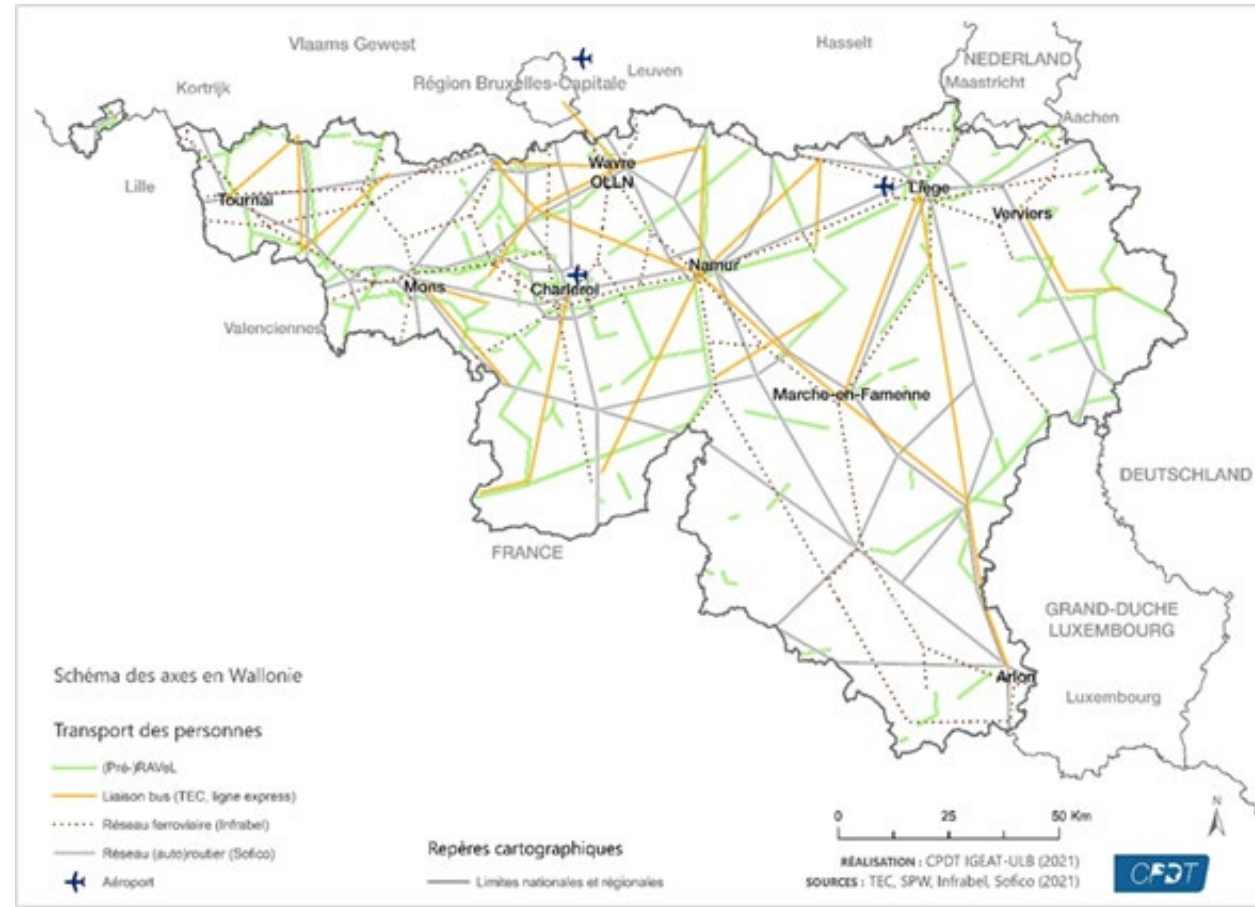
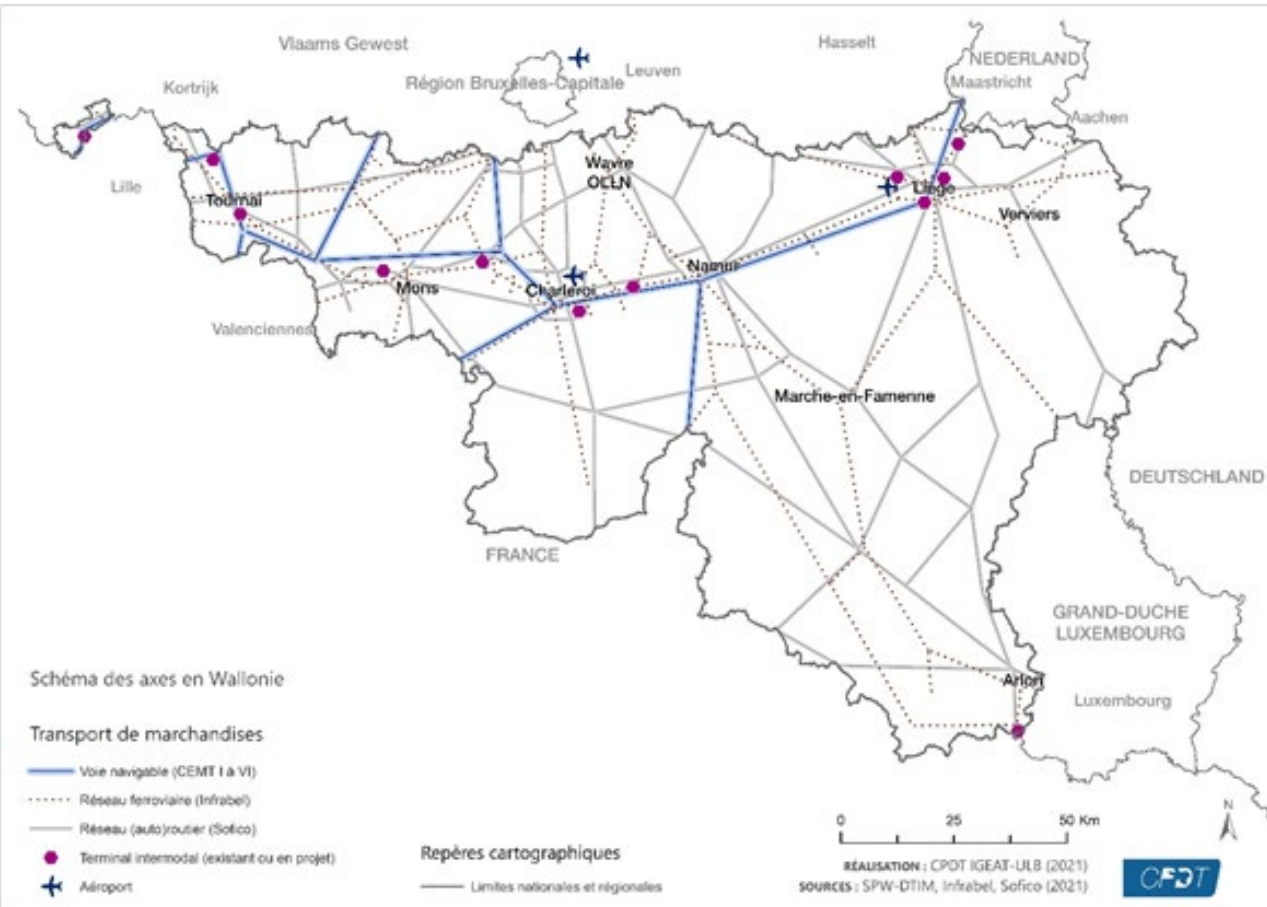


- Intérêt de distinguer trois grandes familles d'ensemble territoriaux regroupant de multiples communes :
 - les aires d'influence (liées à des observations et analyses statistiques)
 - les bassins organisationnels (sur lesquels s'appuie une politique à l'échelle supracommunale)
 - les projets de territoires (association de communes voisines définissant un projet de territoire)
- Découpage en aires d'influence très sensible aux choix méthodologiques + comportements de mobilité de plus en plus erratiques et allongement des distances parcourues + forte croissance des flux de périphérie à périphérie
- Les bassins d'emploi de Bruxelles et Luxembourg couvrent une partie de + en + vaste de la Wallonie
- Supracommunalité = moyen utilisé par les pouvoirs locaux pour offrir des services à la population en mutualisant les coûts
- Plusieurs démarches initiées ces dernières années en vue de doter certaines sous-régions et territoires provinciaux d'une vision territoriale stratégique en dehors du cadre prévu par le CoDT

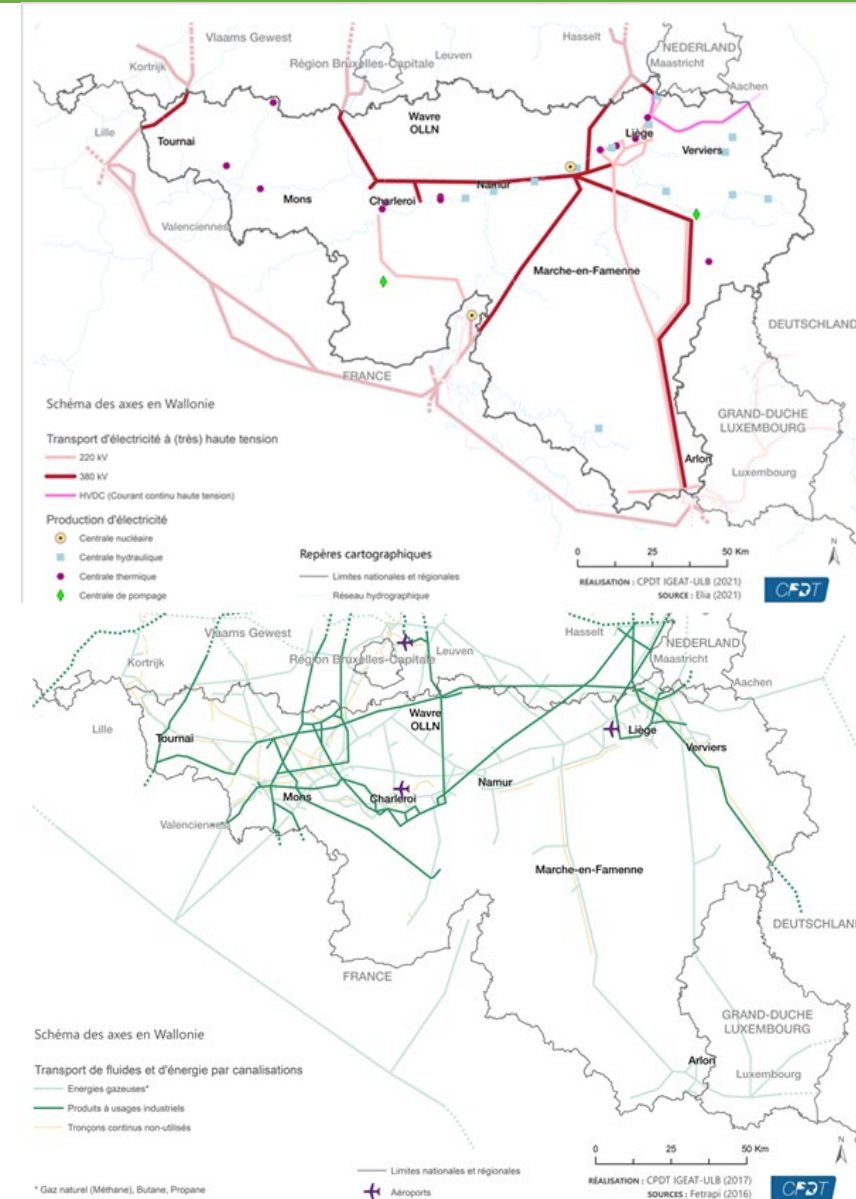


Infrastructures de communication et de transport (axes)

- Bonne desserte du territoire par les réseaux de transport en interne et par-delà les frontières : 2 aéroports, réseau routier structurant très développé, réseau ferroviaire desservant les principaux pôles, réseau fluvial, réseau de bus classique et express + RAVeL



- Réseau électrique à très haute tension comme épine dorsale du réseau de transport d'électricité bien connecté avec les territoires voisins
- Besoin de compléter le réseau THT existant par la création d'une nouvelle liaison entre Avelgem et Courcelles (Boucle du Hainaut, cf. DPR)
- Nécessité d'adapter le réseau électrique HT, notamment pour la prise en compte de la croissance de la production d'énergie renouvelable
- Bonne desserte de la moitié nord de la Wallonie par le réseau de canalisations souterraines liées au transport régional et transit international d'énergie (gaz, carburant liquide) et de produits à usages industriels
- Existence de canalisations souterraines inutilisées sur quelques grands axes, dont certains frontaliers



- I. Le **passage** nécessaire à brève échéance **d'une dynamique** dominante de desserrement et **d'éparpillement de l'habitat et de séparation des fonctions** qui sont compatibles entre elles **vers une concentration de cet habitat** sous une forme plus parcimonieuse dans la perspective de la lutte contre l'étalement urbain et du « **No net land take by 2050** » (ou objectif ZAN), d'une part, et vers une plus forte **mixité des fonctions** tant en milieu urbain qu'en milieu rural **dans la logique** du concept de la « **ville du quart d'heure** » ou de « villes des courtes distances », d'autre part.
- II. L'intégration, vu la propagation des modes de vie et comportements contemporains, de la diversité socio-économique des espaces wallons tant urbains que ruraux, dans une **structure territoriale régionale multipolaire** suffisamment dense que pour desservir **le territoire en services et équipements** Le **renforcement de la cohésion sociale**, tant en zone urbaine que rurale, vu la croissance des disparités et la **lutte contre l'émergence d'îlots de précarité**
- III. Le **renforcement de la cohésion sociale**, tant en zone urbaine que rurale, vu la croissance des disparités et clivages, que ce soit entre régions ou quartiers, et la **lutte contre l'émergence d'îlots de précarité** où se conjuguent dégradation du cadre de vie, marginalisation sociale et déclin économique

- IV. **L'accroissement de l'attractivité des pôles urbains** vis-à-vis de l'accueil tant des activités économiques que des habitants à travers une **amélioration du cadre de vie et une régénération accrue du bâti** afin de répondre aux attentes des entreprises et des citoyens d'aujourd'hui et que l'urbain soit davantage un espace choisi plutôt qu'un espace subi
- V. Une **couverture territoriale optimale des réseaux** et des services afférents (mobilité, énergie, numérique...) tenant compte de la diversité des espaces wallons et des **interconnexions frontalières** afin de renforcer l'accessibilité, tant physique que virtuelle, aux lieux d'échanges et de flux, matériels et immatériels.



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

Merci pour votre attention

